

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DEMANDE DE PPCMOI 2025-0036

RÉSOLUTION N°25-08R-382 POUR UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 3 443 328, ROUTE 337

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 août 2025, la résolution n°25-08R-382 pour une demande de projet particulier de construction, de modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le lot 3 443 328 situé sur la route 337.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 septembre 2025 en vertu du certificat de conformité #CC-SJU/2025-009 émis par la greffière-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-neuvième (29) jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (2025).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière